



**CAPD du 19 décembre 2017**

**Compte rendu du SE-Unsa 54**

### **1) Avancement d'échelon:**

Avec le PPCR, tous les personnels avancent au même rythme, automatiquement quand ils ont passé le temps nécessaire dans leur échelon.

**BOOST** : 30% des PE au 6<sup>ème</sup> échelon depuis 2 ans, et 30% des PE au 8<sup>ème</sup> échelon depuis 2 ans 1/2, peuvent avoir un avancement accéléré d'un an. Les non promus de cette manière le seront l'an prochain au rythme normal. Il n'y aura pas de RDV de carrière de prévu pour eux.

**- BOOST pour accéder au 7ème échelon :**

Sur 116 enseignants promouvables : 34 promus (avec un barème de 43 à 39).  
En cas d'égalité de barème, les discriminants utilisés ont été l'AGS et l'ancienneté dans l'échelon.

**- BOOST pour accéder au 9ème échelon :**

Sur 171 enseignants promouvables : 51 promus (avec un barème de 65 à 49).  
Pour les égalités de barème le discriminant pour départage a été l'AGS.

Les autres promouvables, non promus, auront une promotion à l'ancienneté l'an prochain.

Il n'y a pas de changement pour les directeurs d'école d'application et les psychologues qui passent au rythme normal.

**Nouveauté** : l'avancement des détachés est géré par le département (il était géré auparavant en CAPN). **Penser à demander un rdv de carrière si vous n'êtes pas à jour (pas de note administrative en CAPD)!**

Les élus du personnel ont découvert avec surprise une consigne ministérielle du 1<sup>er</sup> décembre qui demande à l'IA de **ne pas distribuer les décimales** restantes ! En effet, après avoir attribué les 30% de promotions, il restait 1.1 point (soit une promotion à attribuer).

**C'est honteux !** Le SE-Unsa est choqué par cette économie de « bout de chandelle » faite au détriment des collègues !

De fait, le chiffre des 30% de promus de la circulaire n'est pas respecté. Cela pourrait poser un problème réglementaire ? Le SE-Unsa 54 interrogera le siège national.

**Vote de ces avancements : 10 abstentions!** Les organisations syndicales se sont toutes abstenues compte tenu de cette annonce de dernière minute !

## **2) Nos questions diverses et informations de l'IA-Dasen:**

### **Demande de priorités médicales pour le mouvement**

Dès le 21 décembre, les collègues trouveront sur PIAL les informations nécessaires pour demander une priorité.

### **Contractuels :**

11 contractuels embauchés dans le 54 depuis la rentrée.

Actuellement, officiellement, le département de Meurthe et Moselle n'est plus déficitaire en enseignants. Nous avons donc atteint notre plafond de recrutement de contractuels.

*La Moselle recrute elle encore des contractuels.*

### **Le dispositif des CP dédoublés :**

L'administration va ouvrir des classes (et pas des dispositifs), on va implanter des postes donc pas des postes provisoires (l'an dernier en juin, le dispositif était provisoire).

Les postes seront ouverts avec des professeurs titulaires en charge de ces classes.

*Pour les 6 postes provisoires créés en juin, dans le cadre d'un GT de janvier, le cas de ces personnes sera examiné. Si elles souhaitent rester sur ces postes, il faut que cela puisse se faire.*

## **Rythmes scolaires:**

L'IA-DASEN a écrit aux maires pour se positionner au 1<sup>er</sup> février (copie envoyée aux directeurs).

L'IA-DASEN souhaite avoir avant le mouvement, une visibilité de l'organisation des écoles. Les transports ont un mois pour se positionner.

La semaine scolaire dépend du DASEN, elle se positionne donc uniquement sur la semaine à 4 jours ou 4,5 jours.

Pour le calendrier annuel (dérogations avec moins de vacances), c'est uniquement la Rectrice qui tranche.

Le SE-UNSA dénonce le fait que cette dernière demande n'ait pas à être conjointe avec le conseil d'école.

**Le SE-UNSA conseille aux collègues d'indiquer les horaires prévus lors du vote 4 jours/ 4,5 jours.**

## **Le cas de Nancy :**

Une réduction de 3 semaines des vacances (juillet/août/octobre) a été évoquée lors de réunions organisées par la mairie.

M. Luscan a précisé que les conseils d'école se prononcent sur la question de revenir à 4 jours ou pas par vote. *Une incertitude persiste sur les horaires !*

Il y a beaucoup d'inquiétudes de la part des enseignants, à la demande des élus du personnel, l'IA- DASEN les fera remonter à la rectrice.

***La DASEN accepte la demande du SE-UNSA de faire un comité de pilotage des rythmes.***

## **Temps partiels** (info de l'IA)

L'Inspectrice d'Académie nous indique que les temps partiels représentent 90 ETP (équivalent temps plein), 90 personnes qui ne sont pas à 100 % dans les

classes. Même si financièrement, ils ne coûtent pas plus et que c'est tout de même pris en compte dans les dotations...

### **Nombre de demi journées non remplacées :**

L'administration a répondu qu'elle ferait un point après chaque vacances, pour les décharges directions 2 et 3 classes et les classes non remplacées.

### **Formation continue :**

Aucun stage n'a été annulé, sauf 2 FIL (formation d'initiative locale) sur Longwy2 et Blainville car les écoles sont repassées à 4 jours et la formation était prévue le mercredi matin.

### **Échanges et mutations dans l'intérêt du service**

Aucune mutation dans l'intérêt du service n'a eu lieu cette année.  
15 échanges de postes par lettre de service (durée maximum de 3 ans) : 8 premières demandes, 7 renouvellements.

### **Démissions :**

Pas de démissions de contractuels,  
1 EFS : 1,  
3 titulaires (1 avec IDV, indemnité de départ volontaire, et 2 T1).  
1 détaché depuis la rentrée qui préfère redevenir agent territorial.

### **Remplaçants :**

Les IEN gèrent les remplacements en circonscription.  
L'IA donne la parole aux IEN :  
M. Vinkler : rend des demi-journées sur Vandoeuve quand trop d'heures cumulées ont été faites. Certains remplaçants choisissent de cumuler ces heures (cas dans la circonscription de Mme Antoni à Lunéville) pour les jours avant les vacances.  
S'ils font moins d'heures lors d'une semaine, cela ne doit pas être reporté. Cela est illégal.

M. Castelli IEN de Villers les Nancy fait remarquer que si des anomalies sont constatées, les collègues doivent en parler à l'IEN.

**Liste des communes limitrophes de Nancy** (pour le calcul des frais de déplacements):

Jarville, Laxou, Maxéville, Malzéville, St Max, Tomblaine, Vandoeuvre et Villers-les-Nancy.

**IFF pour les EFS :**

L'IA va regarder le problème que le SE-Unsa a soulevé et pour lequel elle n'a pas encore de réponses.

**CAPPEI :**

Il y a un problème de non remplacement des collègues partant en formation CAPPEI les mardis. M. Luscan reconnaît faire avec les moyens qu'il a et promet de faire mieux l'année prochaine (cette année la formation a été mise en place très tardivement, après les opérations de carte scolaire).

**Réunions d'informations syndicales (RIS):**

M. Luscan reconnaît que l'on peut bien mettre une 3<sup>ème</sup> RIS à la place d'une animation pédagogique, rien dans les textes ne l'interdit.

**Animations pédagogiques :**

A la connaissance de l'administration il n'y a pas de problèmes de paiement des frais de déplacements.

**L'avenir du dispositif PMQDC :**

Tant qu'on ne connaît pas la dotation, on ne sait pas si ces postes seront maintenus. Mais la DASEN a reconnu qu'il y aura des modifications et « qu'il y aura forcément une réflexion que l'on va devoir mener ». Les PDMQC représentent 19,5 postes.

## **EFS :**

Premier bilan sur les difficultés des stagiaires : le groupe de pilotage se réunit une fois par période. Le prochain aura lieu début janvier.

10 EFS sont déjà ciblés en difficultés, une aide leur a été proposée, mais il n'y a pas de situation gravissime.

## **Candidature pour la classe exceptionnelle :**

Des IEN ont demandé des lettres de motivation. Cela n'est pas prévu dans la circulaire !

## **Enseignants Référents :**

L'IA indique avoir reçu hier un courrier du ministère confirmant la prime au taux 2, les ER toucheront bien 2500 €.

## **INEAT / EXEAT :**

Pas de nouveaux ineat /exeat depuis la rentrée.

## **Postes restés vacants et non complétés :**

1 Bridage AAZ à Cosnes et Romains

50 % STEMOT

2X 22 % (compléments temps partiel) PDMQDC (Moselly, Schweitzer)

25 % décharge direction Beauregard (complétée à partir de janvier)

50 % ITEP Lunéville

25 % MECS Lunéville